Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 12 juin 2020

Appel à candidature aux associations pour le CCAS de l'Isle-sur-la-Sorgue

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de l'Isle-sur-la- Sorgue lance un appel à candidature aux associations dans le cadre du renouvellement de son conseil d'administration. Le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre. Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS, qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, est renouvelé.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 juin 2020

minimum :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (Udaf),
- un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS. Elles sont invitées à adresser une liste comportant au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- menant des actions de prévention, d'animation ou développement social dans la commune,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- qui ne sont pas membres du conseil municipal.
-

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Délai impératif : Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS à l'adresse suivante : CCAS – 387 avenue Napoléon Bonaparte – 84800 l'Isle-sur-la-Sorgue au plus tard le 25 juin 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'agent du CCAS contre accusé de réception.

Contact et information : Caroline Chalimon – Directrice du CCAS – 04 90 38 07 86 ou c.chalimon@islesurlasorgue.fr

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !